



D.2022.10.19.8.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 19 Octobre 2022

8 - COMMUNICATION

8.1 - Convention de partenariat entre Tisséo Collectivités, Tisséo Voyageurs et l'association « Design Art City » pour la création de l'évènement culturel « Ascenseur social » – Approbation et autorisation de signer la convention n° 2022-1057.

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (M. Terrail-Novès)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

L'association « Design Art City » s'est rapprochée de Tisséo Collectivités afin de proposer l'habillage temporaire de quelques édicules d'ascenseurs du métro, dans le cadre d'un projet culturel intitulé « Ascenseur social » mené par l'association précitée, afin de mettre en scène et « ré-enchanter » l'espace public.

Le projet « Ascenseur Social » se veut être un véritable tremplin professionnel pour les étudiants des écoles de design graphique toulousaines et aux artistes autodidactes en début de carrière ou pas encore reconnus par la profession qui souhaitent participer à un projet culturel concret affiché dans l'espace public.

Tisséo Collectivités- engagé depuis la mise en service de la première ligne de métro dans une démarche de valorisation culturelle des espaces de transport grâce à la promotion d'œuvres d'art contemporain- propose de se saisir de l'opportunité proposée par Kamel Sécräoui pour faire découvrir à ses usagers des expressions graphiques contemporaines et inciter à l'usage des transports en commun au quotidien et aux loisirs culturels par cet événement éphémère.

D'une part, Tisséo Collectivités s'engage à :

- Participer en collaboration avec Design Art City, au jury de sélection des artistes qui seront invités à créer une œuvre pour l'évènement culturel « Ascenseur Social » et à la validation des œuvres proposées ;
- Mettre à disposition à titre gratuit les surfaces extérieures des édicules d'ascenseurs des 10 (dix) stations de la ligne B du métro désignées ci-après :
 - Université Paul Sabatier (côté Lycée Bellevue)
 - Saouzelong
 - Saint-Agne SNCF (côté église)
 - Palais de Justice
 - Carmes (côté Parking)
 - Jean Jaurès (devant le n°19 des allées Jean Jaurès)
 - Compans Caffarelli (côté Centre des Congrès)
 - Canal du Midi (côté boulevard de l'Embouchure)
 - Barrière de Paris (côté avenue des minimes)
 - Borderouge (côté Carré de la Mourine)

Il est expressément convenu entre les parties que dans le cas où l'un des édicules précités serait indisponible, ou que la recherche de mécénat serait plus favorable qu'attendue, l'Association Design Art City pourra solliciter Tisséo Collectivités afin d'obtenir l'autorisation écrite d'habiller les édicules disponibles sur les stations citées ci-après :

- Université Paul Sabatier (côté gare bus)
- Compans Caffarelli (côté Cité Administrative)
- Barrière de Paris (côté boulevard Silvio Trentin et côté rue Frédéric Bérat)
- Borderouge (côté gare bus)
- La Vache
- Jeanne d'Arc (côté n° pairs et côté n° impairs)

La durée de mise à disposition des édicules est consentie du 10 mars au 30 avril 2023, selon le déroulé prévisionnel annexé à la présente convention (cf. annexe 1).

- Financer l'habillage de l'ascenseur de la station de métro Compans Caffarelli, pour un montant de 2.500 € HT (deux mille cinq cents euros hors taxes) ;
- Assurer un relais de communication de l'évènement afin de le promouvoir et inciter les Toulousains à s'y rendre en transports en commun, tout en (re)découvrant le patrimoine artistique de Tisséo.

D'autre part, Tisséo Voyageurs s'engage :

- à diffuser le visuel de l'évènement fourni par l'Association Design Art City, et selon les modalités définies par Tisséo Collectivités :
 - sur les écrans présents à bord des bus Linéo, des cabines Téléo et dans les salles des billets métro équipées,
 - sur les sites internet et les comptes de réseaux sociaux de Tisséo.
- à relayer une annonce sonore de promotion de l'évènement culturel fournie par l'Association Design Art City sur les quais des stations de métro ligne A et B.

Et enfin, l'Association Design Art City s'engage à :

- Solliciter toutes les autorisations administratives inhérentes au projet (Architecte des Bâtiments de France, Ville de Toulouse, ...),
- Produire ces autorisations auprès de Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs afin d'obtenir de ces derniers l'autorisation de pose des dispositifs d'habillage,
- Assurer la recherche de mécènes privés et publics pour le financement du projet,
- Assurer la présélection des artistes qui seront présentés au jury,
- Constituer un jury qui aura la charge, de sélectionner les artistes (sur la base de leur book représentant leurs univers, leurs recherches et démarches artistiques) qui seront invités à créer une œuvre originale pour l'évènement,
- Réserver 2 (deux) sièges au sein du Jury à Tisséo Collectivités et 2 (deux) sièges à Tisséo Voyageurs,
- Assurer la fabrication, la pose et la dépose des dispositifs d'habillage conformément aux règles de l'art et aux préconisations développées dans la convention.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président à signer cette dernière.

* * *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Misiak, Bacou, Martin n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE le versement d'une participation financière de 2.500 € (H.T) à l'association Design Art City.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense sera inscrite au chapitre 65 du budget 2022 du SMTC-Tisséo.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer la convention n° 2022-1057 avec l'association Design Art City.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES